

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 85-5 DU 20 FEVRIER 1985
RELATIVE AU CONTRAT PARTICULIER "REGION D'ILE-DE-FRANCE"

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie",

- Vu le contrat de plan entre l'Etat et la Région d'Ile-de-France en date du 17 avril 1984 ;
- Vu le IVème Programme de l'Agence ;
- Vu les délibérations n° 85-20 et 85-21 du 30 octobre 1984 relative à la redevance spécifique en Région d'Ile-de-France.

D é l i b è r e

Article unique -

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Directeur de l'Agence pour signer au nom de l'Agence le contrat particulier entre l'Etat, la Région d'Ile-de-France et l'Agence, prévu par le contrat de plan susvisé.

Le Directeur,
Directeur de l'Agence


Claude FABRET

Le Président
du Conseil d'Administration


Olivier PHILIP

